Chers membres du réseau

Le confinement pour la protection du virus covid 19 est prolongé jusqu'au 31.01.2021. Les mesures restent en vigueur et seront plus regides.

- Si l'incidence de nouvelles infections dépasse 200 sous 7 jours pour 100.000 habitants, de s'éloigner au delà de 15 km de son lieu d'habitation (ce qu'il compte c'est la frontière de la ville ou l'arrondissement de la ville ou on habite)
- 2. Restrictions des contacts rencontrés privées que avec les membres des personnes vivant dans le même ménage et de maximum une personne d'un autre ménage .
- 3. Les écoles et jardins d'enfants restent fermés . L'obligation de présence est uniquement pour les élèves de la terminale . Pour le reste des élèves il y a homeschooling.pour les jeunes enfants jusqu'à 12 ans une demande de garde d'enfants peut être fait.
- 4. Les commerces restent fermés à l'exception des épiceries ,bureaux de postes ,les pharmacies services de livraisons.
- 5. Voyages, celui qui vient d'un pays étranger considéré comme une zone à risque doit faire un test à l'entrée au pays ou 48 heures avant. Un confinement après est obligatoire.

Le décret du Land rentre en vigueur à partir du lundi 11.01.2021.

Des vaccinations se font depuis le 27.12.2020 tout d'abord chey des personnes âgées et le personnel qui soigne les malades. Jusqu'en été 2021 il y aura assez de vaccins pour tout le monde .

Nous vous recommandons de vous faire vacciner. Le service de santé publique vous donnera plus de renseignements .

Nous espérons que vous traverserez bien les moments difficiles et que nous pourrions à nouveau se rencontrer pour des evenements.

Restez en bonne santé.

Mamad Mohamad, directeur de LAMSA e.V

